L’assurance automobile : le constat amiable

I. Entrée en matière : définition

Le constat amiable décrit les circonstances et les dommages d’un accident pour faciliter son traitement par les assureurs. Il ne remplace pas les secours.

Sensibilisation à la sécurité routière

Protéger les personnes avant de remplir un document. Ne pas signer sous la pression une version des faits que l’on conteste.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. À quoi sert le constat amiable ?

.....

2. Quelles informations relever sur place ?

.....

3. Comment remplir le recto commun ?

.....

4. Comment agir si l’autre conducteur refuse de signer ?

.....

5. Comment choisir entre e-constat et papier après un choc avec blessé ?

.....

À l’oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



Sécuriser

Les personnes passent avant le document.

Décrire

Noter uniquement les faits et les observations.

Déclarer

Respecter le délai prévu au contrat.

1	Il rassemble les informations permettant aux assureurs d'examiner les circonstances et les responsabilités. Il peut être rempli même en cas de désaccord.
2	Date, lieu, identités, véhicules, assurances, témoins, dégâts et circonstances. Prendre des photos utiles sans s'exposer à la circulation.
3	Cocher seulement les cases exactes, compléter croquis et observations puis relire avant signature. Ne pas modifier unilatéralement le recto signé.
4	Recueillir les éléments disponibles, noter le refus et envoyer sa propre déclaration à l'assureur. Ne pas inventer une signature ou entrer en conflit.
5	Un blessé impose d'abord l'alerte. L'e-constat ne convient pas aux accidents corporels ; utiliser les démarches adaptées et respecter le délai contractuel, au minimum cinq jours ouvrés.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
Accord sur les faits	Recto relu et signé
Désaccord	Observations et déclaration personnelle
Blessure	Secours avant démarches

V. Réglementation et sanctions utiles

Un désaccord ou un refus de signer ne constitue pas à lui seul un délit de fuite. Une fausse déclaration peut avoir des conséquences contractuelles et pénales.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Service Public - Constat amiable

Constat : décrire les faits sans se piéger

Le recto commun doit être précis et cohérent. Une signature ne doit pas être donnée pour mettre fin à une discussion.

REPÈRES VISUELS POUR APPROFONDIR



FAITS	CROQUIS	RELECTURE
Ce qui a été observé	Voies, directions, points de choc	Cohérence avant signature

Les explications ci-dessous précisent le raisonnement et ses limites.

Rassembler les informations

Noter lieu, date, véhicules, conducteurs, assurances et témoins. Photographier les positions et dommages si c'est possible sans danger. Distinguer ce que l'on a vu de ce que l'on suppose ; ne pas accuser ni promettre une responsabilité définitive.

Rendre le croquis lisible

Dessiner les voies, directions, panneaux ou feux utiles et le point de choc. Les cases cochées et les observations doivent raconter la même situation. Relire le recto avant signature et conserver son exemplaire ; ne pas le modifier unilatéralement ensuite.

Désaccord ou blessure

En cas de désaccord, l'indiquer et transmettre sa propre déclaration, sans fausse signature. En cas de blessure, même légère, privilégier les secours et les démarches adaptées : l'e-constat n'est pas destiné aux accidents corporels. Respecter le délai contractuel de déclaration, au minimum cinq jours ouvrés.

Situation / notion	Repère / action
Fait observé	Décrire précisément
Hypothèse	Ne pas la présenter comme certaine
Recto signé	Conserver sans modification unilatérale

Sources de cet approfondissement

Service Public - Constat amiable